



Le Bureau d'aide et d'assistance familiale place St-Martin Inc. (BAAF)  
**Projet Avenir de Femmes**  
1800 Avenue Dumouchel Laval, (Québec), H7S 1Y8  
Territoire visé : Laval

## AVIS PUBLIC DE SÉLECTION LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

**Pour affichage public du 15 Avril 2023 au 15 Mai 2023**

Avenir de femmes est un projet d'hébergement avec accompagnement initié par le BAAF pour les mères monoparentales de 18 à 35 ans qui ont un projet de retour aux études ou sur le marché du travail.

Nous sommes en processus de sélection des participantes au projet Avenir de Femmes pour les logements suivants :

**2 logements adaptés 5 ½      19 logements 4 ½      2 logements 5 ½**

### Conditions ou critères à respecter :

- Compléter la demande d'inscription disponible au <https://interne.baaf.ca/Formulaire-admission-avenir-de-femmes>
- Fournir les preuves de revenus de tous les membres de votre ménage (avis de cotisation, relevés, rapport d'impôt, etc.), le bail attestant votre résidence actuelle, une preuve de garde pour chaque enfant et tout autre document exigé;
- Être citoyenne canadienne ou résidente permanente du Québec et ayant habité à Laval depuis 12 mois;
- Avoir un faible revenu :      moins de 37 000\$ de revenu familial pour 1 ou 2 enfants  
   moins de 46 500\$ de revenu familial pour 3 ou 4 enfants

### Satisfaire aux critères de sélection suivants :

- Mère monoparentale de 18 à 35 ans avec un minimum d'un enfant à charge<sup>1</sup>;
- Avoir un projet de vie : retour aux études ou retour sur le marché du travail;
- Accepter d'être accompagnée par les partenaires du milieu;
- Respecter les critères d'attribution des logements à loyer modique est un atout.

### Modalités d'inscription

- Les inscriptions doivent être faites sur le site en remplissant le formulaire d'inscription au <https://interne.baaf.ca/Formulaire-admission-avenir-de-femmes>  
Cet avis est conforme aux articles 9, 10, 11 et 14 du [Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique](#).

Les inscriptions présentées avant le 16 mai 2023, et répondant aux critères de sélection, pourront faire partie du premier processus de sélection au cours duquel une période d'entrevues est prévue en juin.

Les candidates sélectionnées pourront emménager dans leur logement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

---

**DANS LE CHOIX DES PARTICIPANTES, NOUS RESPECTONS LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE AUCUNE DISCRIMINATION N'EST TOLERÉE.**

**PRÉVOIR UN DÉLAI DE 60 JOURS POUR RECEVOIR LA RÉPONSE D'ADMISSIBILITÉ DE VOTRE DEMANDE. EXEMPLE, SI VOUS ENVOYEZ VOTRE DEMANDE LE 15 AVRIL 2023, VOUS AUREZ LA RÉPONSE LE 15 JUIN 2023.**

<sup>1</sup> Une grossesse de 20 semaines et plus est considérée comme un enfant de moins de 7 ans selon les règlements d'attribution des logements à loyer modique